

La Rectrice de l'académie de Limoges

- • **VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique de l'État ;**
- **VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;**
- **VU l'information ministérielle DGRH C1-1 relative à la répartition académique des possibilités de promotions par tableau d'avancement classe supérieure (3 possibilités);**

ARRETE

Article 1er. – : sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'infirmier classe supérieure au titre de l'année 2021 et ce à compter du 1er septembre 2021 les infirmiers de classe normale dont les noms suivent :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	Madame BRANDY Anne	LPO Paul Eluard de St Junien
2	Madame NOUTARY Valérie	Clg de Meymac
3	Madame THOMAS Laurence	Clg du Dorat

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 24 juin 2021

Pour la Rectrice et par délégation,
la responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement



Nathalie MASSOT